

Von: Newsletter Jurinfo
Gesendet: Freitag, 5. August 2011 09:52
An: Newsletter Jurinfo
Betreff: Newsletter No 5/2011 « Informations juridiques »

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le No 5/2011 de la Newsletter « Informations juridiques ». Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Table de matière :

1. Traduction des Directives en matière de marques en italien
2. Nouvelle version des Directives d'examen
3. Abrogation de l'obligation de désigner un représentant pour les déposants établis à l'étranger
4. Production d'une procuration dans la procédure d'opposition: changement de pratique

Publié le 01.07.2011

1. Traduction des Directives en matière de marques en italien

Les directives en matière de marques de l'Institut du 1^{er} janvier 2011 sont disponibles en italien sur le site de l'Institut : <https://www.ige.ch/it/info-giuridiche/settori-giuridici/marchi/direttive-in-materia-di-marchi.html>. Vous pouvez adresser vos commentaires et questions à Mme Carol-Anne Ghiggi : Carol-Anne.Ghiggi@ipi.ch.

Publié le 01.07.2011

2. Nouvelle version des Directives d'examen

Le 1^{er} juillet 2011 est entrée en vigueur une version remise à jour des Directives d'examen : https://www.ige.ch/fileadmin/user_upload/Juristische_Infos/f/dirpat.pdf.

Pour l'essentiel, le chapitre 13, dévolu aux certificats complémentaires de protection, a été retravaillé, suite à des décisions du Tribunal administratif fédéral influençant notre pratique. Cette nouvelle version corrige en outre quelques imprécisions ou erreurs typographiques et tient également compte de l'entrée en vigueur de la loi sur les conseils en brevets (ch. 1.2.3).

Publié le 01.07.2011

3. Abrogation de l'obligation de désigner un représentant pour les déposants établis à l'étranger

Avec l'entrée en vigueur de la loi sur les conseils en brevets (LCBr) au 1^{er} juillet 2011, l'obligation inscrite dans la loi sur les brevets, la loi sur les marques et la loi sur les designs de constituer un mandataire est abrogée. Si, jusqu'à présent, les déposants sans siège ou domicile en Suisse devaient désigner un représentant établi en Suisse, à partir du 1^{er} juillet 2011, un domicile de notification en Suisse est suffisant en cas de siège ou de domicile à l'étranger (art. 13, al. 1 LBI; art. 42 LPM; art. 18, al. 1 LDes).

La LCBr protège également le titre professionnel de conseil en brevets en Suisse. Cf. communiqué aux médias :

https://www.ige.ch/fileadmin/user_upload/Juristische_Infos/f/communiqués_presse/communiqué_LCBr_LTFB_20110511.pdf. Pour pouvoir exercer cette activité professionnelle sous ce titre, les personnes concernées doivent justifier de leurs qualifications professionnelles et se faire inscrire dans le nouveau registre des conseils en brevets, qui est tenu par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle et qui peut être consulté en ligne avec effet immédiat : <https://www.ige.ch/fr/registre-des-conseils-en-brevets.html>.

Publié le 01.07.2011

4. Production d'une procuration dans la procédure d'opposition: changement de pratique

Production d'une procuration dans la procédure d'opposition: changement de pratique :
<https://www.ige.ch/fr/infos-juridiques/domaines-juridiques/marques.html#c22584>

Formations

« Module d'approfondissement sur les titres de protection » à l'automne 2011 à Berne.

Informations complémentaires :

<https://www.ige.ch/fr/infos-juridiques/news/news-details/news/modul-vertiefung-schutzrechte-im-fruehling-und-im-herbst-2011-in-bern/161/next/1.html>

Module: « Les titres de protection: notions élémentaires » à l'automne 2011 à Berne.

Informations complémentaires :

<https://www.ige.ch/fr/infos-juridiques/news/news-details/news/modul-basiswissen-schutzrechte-im-fruehling-und-im-herbst-2011-in-bern/161/next/1.html>

Cours: « Droits immatériels: une formation axée sur la pratique » - à l'automne 2011 à Lausanne et Berne. Informations complémentaires :

<https://www.ige.ch/fr/infos-juridiques/news/news-details/news/kurs-immaterialgueterrechte-eine-praxisorientierte-ausbildung-im-fruehling-und-herbst-2011-in-be/161/next/1.html>

Cours: « Brevets, marques, designs et droit d'auteur » - en août 2011 à Berne. Informations complémentaires :

<https://www.ige.ch/fr/infos-juridiques/news/news-details/news/kurs-patente-marken-co-im-februar-mai-und-august-2011-in-bern/161/next/1.html>

Préparation à l'examen de conseil en brevets : cours de septembre 2011 à juin 2012 à Berne. Informations complémentaires :

<https://www.ige.ch/fr/infos-juridiques/news/news-details/news/lehrgang-vorbereitung-patentanwaltspruefung-vom-september-2011-bis-juni-2012-in-bern/161.html>

Avec nos meilleures salutations

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Félix Addor
Directeur suppléant